



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

ASSEMBLEE GENERALE DE JUIN 2020

RESOLUTION N° 1/2020

RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, en vertu de l'Article 3 du Règlement Général de la Société Africaine de Réassurance;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses Articles 14 - alinéa 10-, et 37 ;

Considérant le Règlement Général de la Société, notamment son Article 8 relatif au Rapport Annuel et aux Etats financiers ;

Adopte le Rapport du Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, tel que présenté dans le document envoyé aux actionnaires;

Félicite le Conseil, la Direction et le Personnel pour le résultat excellent obtenu malgré la dépréciation des monnaies de transaction (surtout les monnaies africaines) par rapport à la monnaie de présentation des comptes (dollar des Etats-Unis), la grande fréquence et la gravité des sinistres et l'évolution défavorable des sinistres des exercices antérieurs ;

Invite le Conseil, la Direction et le Personnel d'Africa Re à continuer d'œuvrer à mieux ancrer la Société dans le paysage des assurances dans le monde en général, et en Afrique en particulier ;

Autorise la distribution du Rapport Annuel 2019 aux institutions, entreprises et personnes physiques intéressées.

Copie certifiée conforme de la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance le 26 juin 2020.

Mme. Linda BWAKIRA

Secrétaire de Société et Conseillère Juridique



T +234-1-461 6820/461 6828/280 0924/280 0925
F + 234-1-280 0074
W www.africa-re.com E info@africa-re.com

Plot 1679, Karimu Kotun St.
Victoria Island,
P.M.B.12765, Lagos, Nigeria



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

ASSEMBLEE GENERALE DE JUIN 2020

RESOLUTION N° 2/2020

RELATIVE AUX COMPTES FINAUX ET A L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, en vertu de l'Article 3 du Règlement Général de la Société Africaine de Réassurance;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en son Article 10 (Assemblée Générale – Pouvoirs), Alinéas 2(vi) et 2(vii), et son Article 37 (Etats Financiers) ;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en son Article 39 (Affectation des Revenus Nets), Alinéas 1 et 3;

Considérant le Règlement Général de la Société en son Article 8 (Rapport Annuel et Etats Financiers) ;

Considérant la Politique de Répartition des Dividendes (Résolution No. 3/2019) approuvée au cours de la 41^{ème} Réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée Générale tenue à Tunis, République Tunisienne, le 17 juin 2019 ;

Après examen du bilan de la Société, du compte des pertes et profits et du compte des résultats techniques de l'exercice financier clos le 31 décembre 2019, ainsi que les notes relatives à ces comptes telles que présentées dans le Rapport Annuel et la proposition d'affectation des résultats ;

Après examen du Rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

Approuve les états financiers et les comptes finaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019;

Décide, conformément à la recommandation du Conseil, de répartir le résultat net de 2019, soit 99 904 000 \$EU, comme suit :

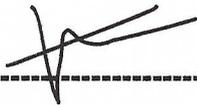
T +234-1-461 6820/461 6828/280 0924/280 0925
F + 234-1-280 0074
W www.africa-re.com E info@africa-re.com

Plot 1679, Karimu Kotun St.
Victoria Island,
P.M.B.12765, Lagos, Nigeria

✓/6

- 49 952 000 \$EU à la réserve générale conformément à la Résolution No 4/1992 de l'Assemblée Générale qui stipule que 50% du bénéfice net de chaque année est affecté à la réserve générale ;
- 800 000 \$EU à la réserve pour fluctuation de sinistres conformément à la décision du Conseil à sa 57^e session qui veut qu'un montant supérieur à la provision pour sinistres en suspens soit mis de côté pour modérer les effets d'une éventuelle fluctuation des sinistres ;
- 1 998 080 \$EU, soit 2% du bénéfice net, à la Fondation Africa Re;
- 25 155 777 \$EU à payer à titre de dividendes, en deux tranches avant le 31 décembre 2020, au taux de 8,80 \$EU par action souscrite et libérée d'une valeur nominale de 100 \$EU ;
- Le solde, soit 21 998 143 \$EU, en report à nouveau.

Copie certifiée conforme de la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance le 26 juin 2020.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned above a horizontal dashed line.

Mme. Linda BWAKIRA

Secrétaire de Société et Conseillère Juridique





African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

ASSEMBLEE GENERALE DE JUIN 2020

RESOLUTION N° 3/2020

RELATIVE A LA RECONDUCTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, en vertu de l'Article 3 du Règlement Général de la Société Africaine de Réassurance;

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance et en particulier son article 10.2(v);

Considérant l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance et en particulier son article 38 tel que modifié par la Résolution N° 4/1997;

Considérant les recommandations du Conseil d'Administration contenues dans le document intitulé « Nomination du Commissaire aux comptes »;

Désigne le cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC), Nigéria, comme Commissaire aux comptes de la Société Africaine de Réassurance pour un deuxième mandat pour procéder à la vérification des comptes de la Société au titre de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, et présenter à l'Assemblée Générale, au cours de sa réunion ordinaire annuelle de 2021, un rapport sur la situation financière de la Société au 31 décembre 2020;

Autorise le Conseil d'Administration à convenir des conditions de service et modalités de rémunération du Commissaire aux comptes ainsi désigné.

Copie certifiée conforme de la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance le 26 juin 2020.

Mme. Linda BWAKIRA

Secrétaire de Société et Conseillère Juridique

